

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Procès-Verbal du conseil municipal du 20 11 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 20 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 10/11/2023

Présents : BARRABAND Jean-Paul, BISSON Virginie, FENILLE Audrey, HEBEL Marc, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry (arrivé à 21h30), OLLIER Michel, PEYLET Jessica, RONDIER Jean-Michel.

Excusé : MORIN Matthias

Secrétaire : HEBEL Marc

Début du conseil : 20h10

1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 16/10/2023

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil.

2. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose Marc HEBEL comme secrétaire de séance.

Le maire ajoute un point sur les dossiers de DETR à l'ordre du jour, approuvé à l'unanimité.

3. Décisions modificatives budgétaires Concernant le paiement des travaux effectués au niveau de la traversée du ruisseau à Lachaud, une convention établie avec la COMCOM stipule un montant à charge de la commune qui s'élève à 20 % du montant des travaux soit 1665.60 euros TTC. Cette somme sera prélevée du compte 21538 et transférée vers le compte 20412 afin de procéder au règlement.

Concernant les travaux effectués sur la route de Mergoux, la facture s'élève à 23 478.84 euros TTC.

Cette somme fera l'objet d'une autorisation de versement de crédit budgétaire du 023.

Elle sera versée sur le compte 454101 afin de réaliser le mandat. Le titre sera réalisé sur le compte 454201 pour le compte de tiers de la ComCom Creuse Grand Sud.

Un avenant à la convention sera signé avec la COMCOM afin de mentionner ce système de facturation.

Monsieur le maire demande l'autorisation de créer les comptes de dépense et de recette 454101 et 454201 avec la somme de 23478.84 € pour réaliser cette opération.

Vote : POUR : 8

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Adopté à la majorité des présents

4. Convention ATSEM Blessac RPI

Une révision du mode de calcul du coût des ATSEM sur le temps scolaire est proposée en accord avec le Maire de Blessac, M. Serge DURAND, et donne lieu à une nouvelle convention entre les deux communes du RPI. M. le Maire fait la lecture du projet de cette nouvelle convention et détaille plus particulièrement l'article 4 intitulé « Frais de fonctionnement » de ladite convention. Sur Saint Marc, le besoin en personnel sur le temps scolaire est au nombre de deux, tandis qu'il est au nombre de trois sur la commune de Blessac. A compter du 1^{er} Janvier 2024 le contrat de notre ATSEM sera transféré à la commune de Blessac et celle-ci facturera à la commune de Saint Marc à Frongier la moitié des frais d'ATSEM sur le temps scolaire augmenté de la moitié du temps d'une ATSEM sur le temps de la pause méridienne.

La commune de Blessac émettra un état des dépenses réelles à la commune de Saint marc par année scolaire.

Selon les modalités de cette nouvelle convention, la commune de Blessac devra régler la somme de 3047.25 euros au titre de l'année scolaire 2022-2023.

Le Maire signale qu'il faudra envisager l'augmentation de la tarification de la cantine.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Vote : POUR : 8

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Adopté à la majorité des présents

Questions diverses

Prime « pouvoir d'achat du personnel »

Pour faire face à l'inflation, M. le Maire et les représentants du conseil municipal décident d'instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire aux agents relevant de la fonction publique territoriale. Le barème est établi selon les revenus entre juin 2022 et juillet 2023. Le pourcentage retenu pour le montant de la prime est fixé à 70 %.

Seul l'employé sous contrat de droit privé ne peut être bénéficiaire de cette prime. Néanmoins, par soucis d'équité entre les différents membres du personnel, M. le Maire se rapprochera du centre de gestion afin de voir sous quelle forme l'employé peut recevoir une prime.

La FNACA

La FNACA souhaiterait un lieu de mémoire sur chaque commune. La Creuse compte 94 lieux de mémoires (monuments, plaques, rues ...). La Guerre d'Algérie a fait 89 victimes sur le département. Une délégation de la FNACA a rencontré M. le Maire. Une plaque sera installée sur le monument aux Morts portant l'inscription suivante : *19 mars 1962 – Cessez-le-feu de la guerre d'Algérie – Hommage aux victimes.*

Michel Ollier se charge de faire chiffrer les dépenses.

Point sur l'aménagement du site de Farges :

Michel Brunet a interrogé Michel Ollier sur l'avancement de l'aménagement du site avec notamment l'installation de lieux de stockage et d'une buvette. Afin d'avancer dans une réflexion plus globale de l'ensemble de l'aménagement du site, M. le Maire, accompagné de quelques représentants du conseil municipal, recevra des représentants du PNR et du CAUE.

Travaux divers

Michel Ollier fait le point sur les futurs travaux à engager sur le logement occupé actuellement par Maxime Morin avec le changement de la chaudière. Il présente un devis de 4169 euros TTC. Des travaux sont en cours dans le logement occupé par M. Richard Malterre et Mme Lagarde Fabienne .

Fin du conseil à 22h10

Jean-Louis JOSLIN, Maire

Marc HEBEL, Secrétaire de séance